

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2015

| | |
|--|--|
| Nombre de membres | L'an deux mille quinze, le 31 mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président. |
| En exercice : 54 Présents : 30 Votants : 35 Suffrages exprimés : 35 | Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Michel SUERE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires. |
| Vote | Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Edith FABRE, Catherine CORBIER, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Christine ANTOINE, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants. |
| Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 | Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra BOUISSY, Bruno ENJALBERT, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Alain BIOLA, Hervé OBIOLS, Jacques LIBRETTI, Didier BRESSON, conseillères et conseillers syndicaux. |
| Date de convocation | Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Sébastien FREY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux. |
| 20 MARS 2015 | Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Océane DELABERE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires. |
| Date de transmission en sous-préfecture | |
| | |
| Date d'affichage | |
| | |
| Délibération | Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER |
| N° 2015-12 | OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 |
| Contrôle de légalité | <u>Rapporteur : Le Président</u> Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L.212-31 et L.2121-14 ; Vu la délibération du Comité Syndical en date du 30 janvier 2014 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2014 du Syndicat Mixte ; Considérant les conditions d'exécution du budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2014 ; Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2014 soumis à l'assemblée délibérante et celles du Compte de Gestion 2014 du Trésorier en poste à Béziers ; Il apparaît au résultat cumulé figurant au Compte Administratif de l'exercice 2014, un excédent de fonctionnement de 132 103.72 €, et un excédent d'investissement de 269 266.48 € portés au tableau récapitulatif ci-dessous qui seront affectés au Budget Primitif 2015 ; |

Etant précisé que Monsieur le Président s'est retiré de la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du C.G.C.T. ;

Il vous est proposé :

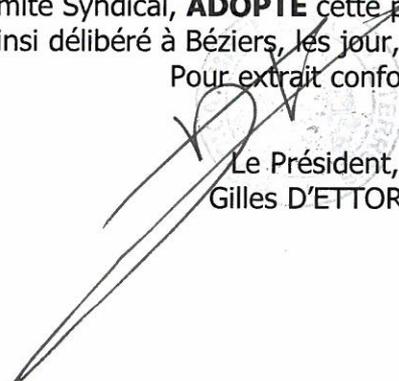
- **D'ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--|-------------------|-------------------|
| Recettes 2014 | 553 938.00 | 65 779.29 |
| Dépenses 2014 | 481 014.15 | 22 619.73 |
| Résultat exercice 2014 | 72 923.85 | 43 159.56 |
| Résultat antérieur reporté exercice 2013 | 59 179.87 | 226 106.92 |
| Part affectée à l'investissement en 2013 | 0 | |
| RESULTAT DE CLOTURE 2014 | 132 103.72 | 269 266.48 |

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Annexe : Extrait du CA 2014 – présentation générale.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le Président,
Gilles D'ETTORE